BUREAUX : RUE NAIN.

Annonces; 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes - On traite à forfait. -

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr: Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON RECOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX. PIX bureaux du journal, rus Nain, 1; A Lille, ches M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, ches MM. Havas, Lafite-Bullier, a Cle place de la Bourse, 8; A Bruxeles, à l'Office de Publicité, rus de la Madelaine.

Meures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 156, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouseron, 5 38, 7,08, 8843, 1083, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31. s.—

Gille à Raubaix, 5 20, 6 50, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53 - 8 03, 9 41, 11 28 42 17, 1 47, 2 38, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02 Mouseron à Lille, 6 43, 7 55, 2 21, 11 18, 12 05, 8 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

BOURSE DE PARIS

DU 18 JUIN	
3 0/0	55 70
4 1/2	80 50
Emprunt 1871	89 60
Emprunt 1872	90 60
DU 19 JUIN	
3 0/0	56
4 1/2	80 55
Emprunt 1871	89 95
Emprant 1872	91 >n

ROUBAIX, 19 JUIN 1873

M. Baragnon a lu hier à l'Assemblée le rapport de la commission des pour-suites contre M. Ranc. Ce rapport, écouté au milieu d'un silence solennel, nous disent nos correspondances, est rédigé avec autant de clarté que de rigueur; il a produit une vive impression. M. Baragnon s'est maintenu sur le terrain purement judiciaire et s'est efforcé d'éviter tout ce qui pouvait res sembler à un réquisitoire politique. La commission a montré ainsi qu'elle agissait, non comme on l'a calomnieu sement avancé, pour satisfaire une vengeance politique, mais dans l'intérêt de la justice méconnue par la trop longue impunité que des influences occultes avaient assurée à M. Ranc.

La République française, entasse article par article pour prouver le droit de son colaborateur M. Ranc à n'être pas poursuivi et l'erreur de l'Assemblée en autorisant les poursuites. Elle produit aujourd'hui les plus curieux arguments. Après avoir récemment essayé de dé-montrer que l'acquittement de M. Iblysse-Parant équivalait à l'acquittement de M. Ranc, elle met en avant l'inviolabilité du mandat de député. Cette inviolabilité n'est pas une faveur ajoutée à l'honneur, elle n'appartient pas en quelque sorte à la personne du député, elle est instituée pour protéger la volonté des électeurs pour lui assurer le respect qui lui est du.

· Il ne peut être permis ni possible continue l'organe gambétiste, sans des raisons de la plus haute gravité, ou pour mieux dire sans une nécessité absolue, de frapper cette volonté de nullité, en mettant celui qui est chargé de la réprésenter dans l'impossibilité de remplir son mandat.

Cela est un commentaire du principe adusum des frères et amis, lesquels peuvent avoir souvent beaucoup de pe-lites pecadilles à se reprocher. Cependant on peut l'accepter sous réserve, et pour un instant, et dire « Oui sans doute, il ne faut autoriser les poursuites qu'en cas de nécessité absolue. Mais quelle nécessité plus absolue que celle-ci » Eh, Quoi ? Voilà un homme pour-suivi pour délits et crimes de droit commun et politiques, poursuivi avec des multitudes d'autres personnes; ces personnes sont condamnées, lui seul joui non-seulement de l'impunité mais ce qui est le pis de l'immunité vis à vis de la justice? Et il se prétend couvert par le suffrage des électeurs? Allons donc. Ou bien ce suffrage ne peut admettre une telle injustice, une telle im-moralité et dans ce cas il est honnète et doit approuver les poursuites autorisées par l'Assemblée, ou bien ce suffrage désapprouve les poursuites et dans ce cas il admet l'immoralité; il est mauvais il ne peut être suivi.

Mais telle n'est pas d'ailleurs la nature de l'inviolabilité parlementaire; elle ne résulte point de l'élection même, elle est avant tout une conséquence de l'organisation parlementaire, elle est décrétée par les Assemblées non point imposée par le vote des électeurs. L'inviolabilité du député est la sauvegarde de l'honnenr des Assemblée et précisément parcequ'elle est la sauvegarde de cet honneur, elle ne saurait couvrir et dérober à la justice les actes qui entacheraient cet honneur. En retenant le droit d'autoriser les poursuites contre leurs membres, les Assemblées ont par le fait même bien déterminé la valeur de l'inviolabilité car, à coup sur le bon sens se refuserait à voir dans les autorisations de poursuites un droit dont il serait impossible de faire usage. Il semble du reste que les arguments invoqués par la République française aient été inspirés par la lettre que M. Ranc a répondu à la commission, au lieu de se présenter devant-elle.

L'invitation adressée par M. Baze président de la commission, le fut par lettre chargée.

M. Ranc se trouvait dit-on chez un ami ou M. Ranc père alla la lui porter en se faisant accompagner du facteur. Il fallut bien signer. Mais aussitôt après ce héros éclata en reproches. Vous m'avez perdu dit-il à son père. Maintenant que j'ai reçu cette lettrejedois répondre, si au contraire, on ne m'avait pas trouvé j'aurais pu traîner l'affaire en lon-gueur. - Mais la commission n'aurait probablement pas attendu qu'il plut à M. Ranc de se présenter devant elle, ou de daigner lui répondre.

Entin la République française prétend que la haute magistrature desaprouve l'autorisation. « Ces vieux magistrats raisonnent en hommes sages on ne les soupçonnera pas d'être favorables aux idées et aux personnes de la démocratie républicaine. Mais ils songent à eux-mêmes à leur prestige, à leur influence et les imprudences compromettantes que l'on commet à Versailles les assligent et les inquiètent ». C'est une insulte gratuite à la haute magistrature, et personne nous le pensons bien ne s'y arrêtera. Il faudrait désespérer du salut social en France, si devant les faits reprochés à M. Ranc, ces honnèles gens pouvaient comme le dit le journal de M. Gambetta tenir en suspicion la justice du pays.

Quelques personnes s'étonnaient que la commission n'eut pas fait comparaître le-général de Ladmirauld, et peut-être aussi M. Dufaure et M. Thiers, pour apprendre d'eux pourquoi les poursuites avaient été suspendues ou pour mieux dire abandonnées. La réponse ce nous semble est bien simple, la commission n'avait pas à se constituer en cour de justice, elle a constaté le fait de la suspension des poursuites, elle a constaté les faits sur lesquels repose l'accusation, elle autorise ou propose d'autoriser les poursuites, c'est à la justice à porter la lumière partout où elle le croira nécessaire. Un intime de M. Thiers lui prète d'abord ce mot sur M. Ranc, prononcé au moment de l'abandon poursuites: « Quand on a 30 mille accusés sous la main, il ne faut pas o compliquer les catégories. » C'est-àdire que poursuivant les soldats, il fallait amnistier les chefs.

Voici, d'après le Journal des Débats, le texte de la lettre adressée par M. Ranc à la commission des poursuites:

Paris, le 16 juin 1873. Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la de la lettre que vous mavez adressee a la date de ce jour, au nom de la comn.ission nommée par l'Assemblée nationale pour examiner la demande en autorisation de poursuites déposée contre moi par M. le gouverneur de Paris, et je m'empresse de déférer à l'invitation qui m'est faite de me rendre dans cette commission pour être entendu en mes dires et observations au suiet de ladite dedires et observations au sujet de ladite demande en autorisation.

Je n'ai jamais décliné, monsieur le prési-

dent, de comparaitre devant la justice du pays. Appelé par les parquets des conseils de guerre à déposer sur des faits à l'occa-sion desquels une incrimination suivie immédiatement d'un mandat de dépôt pouvait être à l'instant même soulevée contre moi, pas fait défaut. J'ai été entendu en mes déclarations qui ont été recueillies, et j'ai repris, au sortir de cette audience, en toute liberté, l'exercice de mon mandat de conseiller municipal de la ville de Paris et mes occupations habituelles, sans être jamais

J'ai du penser des lors que je n'avais nul J'ai dù penser dès lors que je n'avais nul compte à régler avec la justice, et je pense encore qu'il en est ainsi. Quand j'ai accepté la candidature qui m'a été offerte par les électeurs du Rhône, je me suis cru, en droit et en conscience, parfaitement éligible et l'Assemblée nationale vient de me confirmer dans ma conviction, en validant sans discussion les pouvoirs de représentant du peuple qui m'ont été conférés par près de 90,000 électeurs.

Il m'est absolument impossible aujourd'hui, après la validation de mes pouvoirs, de laisser mettre en question avec mon aveu l'intégrité de mon caractère de citoyen éligible qui vient d'être reconnu d'une manière si celatante, et qui, très-certainement, ne l'aurait pas été si j'avais, par un acte quel-conque de mon passé politique, donné prise a une action légitime et recevable devant la justice, soit civile, soit militaire.

J'ai l'honneur de vous offrir, monsieur le président, et je vous prie de faire agréer à vos honorables collègues l'expression de la considération avec laquelle je suis leur très-humble et très-obéissant collègue et servi-

A. Ranc, Député du Rhône.

CHRONIQUE

·. · Des renseignements particuliers d'une provenance qui nous inspire toute confiance nous permettent, dit l'Union, de rectifier une nouvelle que la plupart des journaux ont donnée comme nous, d'après l'Agence Havas. Le prince Jérôme-Napoléon, en

quittant Paris, ne s'et point rendu à Lon-dres, mais à Milan.

Nous pouvons ajouter que, la veille de son départ, le prince avait diné chez l'honora-ble M. Gavini, député. en compagnie des plus chauds adhérents de son parti. On parle

de résolutions prises en ce conseil et d'un plan de conduite adopté qui laisserait de côté l'impératrice Eugénie et M. Rouher et ne teudrait à rien moins qu'à une présidence princière de République. Ainsi se fonderait son tour une branche cadette dans la famille Bonaparte.

Si le proverbe est vrai qui dit e qu'il n'y a pas de fumée sans feu , il est naturel que l'on cherche à s'expliquer ce voyage, objet de commentaires si variés.

Quelques journaux vont même jusqu'à croire, comme le Soleil, par exemple, que le prince Jérôme-Napoléon n'a pas quitté Paris et qu'il a seulement quitté l'hôtel Bristol, pour aller s'installer à l'hôtel Bedfort, rue de l'Arcade.

L'Àcapac Hayas l'anyoia en Suissa

L'Agence Havas l'envoie en Suisse.

·.· Samedi dernier, à huit heures du soir, trois honorables, cravatés de blanc, en grande tenue de soirée, se rencontraient à la gare de Paris, à Versailles.
L'un deux, M. Martel, dit à ses deux col-

Vous y allez dohc ? - Mais sans doute ! et vous ?

lègues

— Moi aussi, naturellement. Et voilà nos trois honorables partis. On arrive à Paris. M. Martel, toujours empressé, hêle une voiture, y fait monter ses deux compagnons de route et donne l'adresse au cocher.

On part, et en route on cause politique. Tout à coup la voiture s'arrête... boule-vard Malesherbes. M. Marte! descend... ses collègues ne

bougent pas.

— Mais ce n'est pas ici dit l'un deux. Comment ! vous ne venez pas chez

- Mais non ! nous allons chez M. de

Broglie.
M. Martel a refermé la portière avec une mauvaise humeur... qui se comprend.

On lit dans le Journal officiel : Des doutes s'étant élevés au sujet de l'interprétation de la proclamation du président des Etats-Unis, en date du 30 octo-bre 1872, qui a rétabli, dans les ports de l'Union, les droits différentiels sur les marchandises importées par navires françats d'autres pays que la France, le département des affaires étrangères croit devoir rappeler qu'il résulte d'une circulaire du secrétaire du Trésor à Washington, interprétative de la décision présidentielle, que lesdites sur-taxes ne sont pas applicables aux marchandises importées directement des ports fran-cais aux Etats-Unis par navires français, qu'elle que soit la nationalité de ces mar-

. . M. Aurélien Scholl, dans sa chronique de l'Evénement, aborde, en passant, un sujet toujours actuel, la vanité exagérée des artistes et surtout des comédiens :

« Je me rappelle, dit-il, les tristesses de Jules de Prémaray, un homme d'esprit mort à quarante ans, comme Murger, comme Thi-

- On ne se figure pas, disait Prémaray, combien ma besogne est difficile. Je me suis avisé de dire, dans un de mes derniers feuilletons, que Laferrière était parfait. Mon Dieu, oui, voici la phrase : M. Laferrière a été parfait dans le rôle du Fou par - Eh bien?

- Eh bien! Laferrière est arrivé chez moi, à neuf heures du matin, et, les yeux pleins de larmes, il m'a pris les mains, en demandant: Que vous ai-je fait?

Moi, plein d'étonnement:
— Mais rien que je sache, et je ne vois pas ce qui peut nous faire supposer que j'ai changé à votre égard.

-Comment ! dans votre feuilleton d'hier, vous dites que j'ai été parfait? Vous le dites froidement, sèchement, sans un mot agréable

Prémaray ajoutait:
 Je n'ose plus dire de quelqu'un qu'il est parfait, dans la crainte de recevoir des

« Jouvin s'était, un jour, avisé d'impri-

. M. Faure est un des plus grands chan-

teurs de ce temps.

Deux ou trois jours après, il rencontra
Faure sur le boulevard:

Je vous remercie, lui dit l'artiste,

des lignes élogieuses que vous m'avez con-

— Sans doute.
— C'est très-aimable à vous, mais...
quels sont donc les autres?

·. · Plusieurs journaux ont traduit les initiales R. I. P., gravées sur la tombe de Napoléon III, par Rew, impérator, proscrip-

Ces lettres ne signifieraient-elles pas tout simplement: Requiescat in pace?

·. · On a parlé des fabuleux colfs et des pierreries sans nombre qu'apporte le shah de Perse avec lui, dans son voyage en Eu-rope; mais aucun jeurnal n'a encore dit un mot de la partie curieuse de son bagage. Sans contredit, cette partie se compose des talismans dont le shah, superstitueux à l'excès, ne se sépare jamais.

Ces talismans sont extrêmement nom-

breux. Le shah en a plus de deux cents. Aussi nous bornerons-nous à en citer quatre

ou cinq, les principaux.

Le plus important vient en ligne directe—
ou du moins passe pour venir — du légendiaire Rustem, l'homme dont Lamartine a
écrit l'histoire. C'est une étoile d'or, à cinq pointes, ornée de cinq gros diamants. Rus-tem la plaçait sur le front de son cheval noir, bête merveilleuse dont un poëte persan

Il passe, rapide, comme un oiseau de proie dont l'épouvante agrandit les ailes.

Cette étoile se nomme Mirzoum. Elle a, suivant les sorciers persans, la propriété de forcer les conspirateurs à avouer immédiatement leurs projets. Lorsque le frère du shah fut, voici quelques années de cela, accusé de trahison, Nassar-Ed-Din lui présenta l'étoile de Rustem. Terrifié et pris de remords, toile de Rustem. Terrine et pris de le coupable avoua tout. On ne manqua pas d'attribuer cette confession à l'influence magique de l'étoile Mirzoum.

Le frère du shah fut exilé, et le shah con-

damna ses complices au supplice de la ficelle dans le nez. Ce supplice mérite une description particulière. Voici en quoi il consiste: Le bourreau vous perce les narines et y introduit une corde. Puis il vous conduit ainsi en laisse par la ville. Quand on est riche et qu'on prend avec lui des ar-rangements préliminaires, il ne tend pas la corde. Sinon, il vous arrache le bout du

Lorsqu'un des conjurés, Mohamed-Khar, subit ce supplice, il traita avec le bour-reau et lui promit cinquante tomans. Au bout de deux cents pas, le bourreau se retourna vers lui et lui dit : - Donne cent tomans, ou je tire la

ficelle!

Mohamed-Khan s'exécuta. La même scène se renouvela une dizaine de fois. Quand il parvint au terme de sa triste promenade, il devait deux mille tomans au fonctionnaire sans délicatesse qui l'avait fait chanter.

euilleton du Journal de Roubaix DU 20 JUIN 1873

- 16 -

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE IX - (Suite)

On venait de répandre sur la toile les dernières gerbes apportées à force de bras, et les fléaux, infatigables et terribles, tombant et se relevant en cadence, achevaient leur œnvre. Aux joies du travail allaient succéder bientôt les joies du festin. A ce moment, un des domestiques du château vint demander à parler à M. le marquis, pour affaire pres-sante, et qui, s'il faillait l'en croire, ne

souffrait point de retard.

M. de Vimeuse accorda tout de suite l'audience demandée, et après des pourparlers de cinq minutes, revenant vers son fermier, qui, ce jour-là était son hôte.

- Excusez-moi, mon pauvre Tournebut, lui dit-il affectueusement. Vous voyez bien que ce n'est pas ma faute! jouta-t-il d'un ton sincère, on vient me chercher jusqu'ici, et m'arracher à mes plaisirs... Dieu sait, pourtant, que je ne voulais pas vous quitter de la journée, et que je me faisais une véritable fête de rester aves vous... au moins

jusqu'à demain!

-C'est pour nous tout le chagrin. monsieur le marquis, répondit le fermier en mettant à la main son chapeau à larges bords, car c'était pour nous tout l'honneur. Vous absent, c'est comme si notre soleil s'éteignait : tout le monde vous aime ici, et ils vont être bien fâchés

de vous voir partir.

— Moins que moi de m'en aller, maitre Jean! répondit M. de Vimeuse avec un air de franchise.

- Allons! voyons! sans vous commander, monsieur le marquis, n'y aurait-il pas moyen d'arranger la chose? sauf votre respect, qu'est-ce qu'il vous veut Baptiste?

— Il ne me veut rien, lui! Mais vous connaissez mon cousin, M. Octave de

L'officier de marine? oui, je le connais! Un gentilgarçon, foi d'honnête homme! il a mangé de la galette et bu du cidre chez nous, il y a deux ans...

un aimable mousieur, et pas fier!

— Pour cela, non! Il n'y a que les sots qui sont fiers! Eh! bien, c'est lui qui arrive de Cherbourg pour me voir. S'il n'arrivait que de Cherbourg, je le ferais bien attendre!... mais il arrive de Chine!... Il vient de faire son premier voyage autour du monde, et il y a longtemps que nous ne sommes pas vus... alors, vous comprenez?

— Je comprends que M. le vicomte doit être d'une famille de bonnes gens, puisqu'il est votre cousin..., Il n'est

peut-être pas plus difficile que vous, monsieur le marquis.... Si on lui demandait, bien honnêtement, de venir avec vous, sans façon, il ne dirait peut-être pas non! Quand il y a à dîner pour

Il y a pour trente et un... je vais le chercher! fit le marquis, enchanté de finir avec ses fermiers la journée commencée avec eux, et certain d'ailleurs, comme le lui avait dit Jean Tournebut tout à l'heure, de faire plaisir à tout le monde.

 Vous ne serez pas longtemps?
 Dix minutes! mais attendez-nous. ici, que nous fassions tous ensemble uue belle entrée dans votre cour !

-Allons ! mes amis, du cœur à l'ouvrage ! fit maître Tournebut en revenant vers ses travailleurs. Aux derniers les bons !... Qu'on me brosse ce tas-là: en deux temps quatre mouvements! Il faut finir promptement ce qui nous reste à faire, pour que tout soit prêt quand ces messieurs vont revenir...

— Quels messieurs ? demanda-t-on

de toutes parts.

— M. le marquis ramène un ami !

L'annonce d'un nouveau convive, répandue dans le rustique atelier en plein air,y apporta une ardeur toute nouvelle. On connaissait la générosité du jeune

marquis, main toujours tendue et toujours ouverte; on était certain d'avance que, du moment où il avait accepté l'invitation du férmier, il aurait soin d'envoyer de quoi hoire à sa santé; à

compter sur une double largesse. Cette perspective réjouissait tout le monde.

On se croyait déjà les coudes sur la table, et l'on se hâtait d'achever la tâche pour faire une réalité de ce qui n'était encore qu'une douce espérance. Les vanneurs aux reins puissants versaient dans les grands sacs le grain mûr et lourd, et les femmes liaient en bottes la paille sèche vidée, quand le breack du château apparut à l'extrémité du sillon.

M. de Vimeuse en descendit le premier et offrit la main à son ami. Mais celui-ci, auquel un pareil secours était fort inutile, sauta lestement à terre, et, mettant la main à sa casquette de voyage, bordée d'un petit galon d'or, salua gracieusement à la ronde les hôtes de maître Jean Tournebut.

Tous les yeux se portèrent aussitôt sur le nouveau venu.

Le vicomte Octave de Kergor était dans toute la fleur et dans tout l'éclat de la plus belle jeunesse. Il s'en fallait d'au moins deux ans

qu'il eût atteint la trentaine, ce solstice de la beauté virile, après lequel l'astre humain penche, lentement d'abord, mais sans retard et toujours sans arrêt, vers son déclin fatal. L'habitude précoce du commandement; la familiarité constante avec le danger, sous toutes ses formes ; la mort plus d'une fois regardée en face, lui avaient donné une assurance calme

présent qu'ils venaient à deux, on pouvait | et une expression d'intrépidité froide qui formaient avec son âge un contraste assez piquant, et qui n'échappait à per-sonne. La brise de mer et les ardents rayons des soleils méridionaux avaient, en brunissant son teint, marqué sa physionomie de cette sérieuse et forte empreinte qui sied si bien au visage de

Il portait avec autant de grâce que d'élégancele joli uniforme des enseignes de vaisseau : le pantalon demi-juste et l'habit bleu, à boutons de métal estampés d'une ancre, largement ouvert sur la poitrine et laissant voir le gilet de piqué blanc.

Les aiguillettes d'orentouraient l'épaule gauche et flottaient sur la poitrine. Un petit poignard, arme de fantaisie, en dehors de l'ordonnance, battait sur sa hanche, retenu par une ceinture de soie rouge, et lui donnait une vague apparence de héros byronien... légèrement révisé par le costumier de l'Opéra-Comique. Mais pos payennes pe sont point que. Mais nos paysannes ne sont point, en fait d'uniforme, d'un purisme exagéré, et celui du vicomte de Kergor, qui rehaussait sa bonne mine, leur parut à toutes aussi charmant que sa personne. Quant aux hommes, le bout de ruban rouge noué négligemment à la bouton-nière de l'enseigne leur impossit un certain respect, et communiquait à l'of-ficier quelque chose de l'infaillible prestige que ce signe de l'honneur et du courage exerce toujours sur les âmes simples.

Louis ENAULT.

En suite un prochain quante: